



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 24 mai 2023

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE DU MERCREDI 7 JUIN 2023

Par lettre en date de ce jour, le Gouvernement demande l'inscription à l'ordre du jour du mercredi 7 juin, après la séance de questions d'actualité au Gouvernement, sous réserve de sa transmission, de la proposition de loi maintenant provisoirement un dispositif de plafonnement de revalorisation de la variation annuelle des indices locatifs.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du mercredi 7 juin 2023 s'établit comme suit :

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mercredi 7 juin 2023

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 7 juin à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Sous réserve de sa transmission, proposition de loi maintenant provisoirement un **dispositif** de **plafonnement** de **revalorisation** de la **variation annuelle** des **indices locatifs** (procédure accélérée) (A.N., n° 1262)

Ce texte sera envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 5 juin à 12 heures
 - Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 6 juin matin
 - Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mercredi 7 juin à 11 heures
 - Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 7 juin début d'après-midi
 - Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 6 juin à 15 heures
- Suite du projet de loi d'**orientation** et de **programmation** du **ministère** de la **justice** 2023-2027 (procédure accélérée) (n° 569, 2022-2023) et du projet de loi organique relatif à l'**ouverture**, la **modernisation** et la **responsabilité** du **corps judiciaire** (procédure accélérée) (n° 570, 2022-2023)